

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUFFRY
SEANCE DU 30 JUIN 2016 à 20 HEURES 00

A l'ordre du jour :

1. Informations diverses,
2. Approbation des procès-verbaux des 7 et 13 avril 2016,
3. Subventions 2016,
4. SAGE des 2 Morin – transfert de la compétence « mise en œuvre du SAGE des 2 Morin »,
5. Communauté de Communes du Pays de Coulommiers - avis sur la modification des statuts,
6. GrDF – Redevance d'occupation du domaine communal 2015 et 2016,
7. Projet Village à Vivre.

Convocation et affichage : 24/06/2016

L'an deux mil seize, le trente juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane HALLOO, Maire.

Présents : Stéphane HALLOO, Gilles de MARTINO, Brigitte BREDIN, Alexandre COCUET, Odile GRENET, Franck GARTISER, Philippe DENEYRAT, Gabriel GOEMANS, Richard WARZOCHA, Marie-Christine DESNOYERS-ALPHONSE, Patrick LEJONC.

Absents représentés :

Virginie DENNEQUIN représentée par Alexandre COCUET
Olivier LACROIX représenté par Odile GRENET
Marie-Thérèse LE QUELLEC représentée par Brigitte BREDIN
Daniel SALAS représenté par Stéphane HALLOO

Secrétaire de séance : Brigitte BREDIN

1. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe :

- Congés d'été du secrétariat de mairie du 26 juillet au 12 août 2016, avec des permanences les mardis de 15 h à 18 h et les vendredis de 9 h à 12 h. Ce remplacement s'effectue en partenariat avec la mairie de Saint-Siméon, comme auparavant. Une demande de remplacement avait été faite auprès du Centre de Gestion de Seine et Marne, le tarif annoncé était très onéreux pour le nombre d'heures effectuées.
- Inauguration salle C.C.A.S. : la date retenue est le samedi 24 septembre 2016.
- Relevé d'analyse d'eau : l'eau est consommable.
- Remerciements : lecture du courrier de Madame Gagnon Chantal pour l'aide qui lui a été apportée lors des inondations de juin. Un pot des bénévoles est organisé le mardi 5 juillet à 19 heures pour un moment de convivialité.
- Tarifs des transports scolaires pour la rentrée 2016/2017 : il est annoncé à ce jour :
 - R.P.I. 50 €
 - Collégiens 100 € au lieu de 191,40 €
 - Lycéens 391,40 €
- Demande de disponibilité via « Doodle » pour les festivités des 13 et 14 juillet 2016. Monsieur le maire fait remarquer que tous les conseillers n'ont pas répondu.

2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 7 ET 13 AVRIL 2016

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques concernant les procès-verbaux des 7 et 13 avril 2016. Aucune observation n'étant à observer, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

3. SUBVENTIONS 2016

Débat :

Le débat s'oriente autour des associations habituellement subventionnées. Quelques questions sont posées notamment :

- UNC : Brigitte BREDIN demande comment cela se fait-il que cette association perçoit moins que l'association Sport et Culture. Monsieur le maire lui répond que cette somme est attribuée depuis plusieurs années. Face à cette réponse Brigitte BREDIN s'abstient.
- FNACA : Monsieur le maire propose 100 €, soit une augmentation de 50 € par rapport à l'an passé, Odile GRENET demande que cette augmentation soit justifiée. Monsieur le maire lui répond que la gerbe de fleurs que la FNACA dépose lors de la cérémonie du 19 mars vaut 30 € et que le reste leur permet de participer aux obsèques pour les veuves. Monsieur le maire demande qui est contre l'augmentation : 7 voix contre l'augmentation – 5 voix pour l'augmentation – 2 abstentions. Et demande qui est pour le maintien de la subvention à 50 € : Pour à l'unanimité.

- CHAUFFRY LOISIRS : Pour : 14 voix et une abstention de Patrick LEJONC étant l'actuel Président de ladite association.
- LES P'TITS LOUPS DE CHAUFFRY - FETE DE LA MUSIQUE : Monsieur le maire rappelle pour mémoire le montant de la subvention 2015 de 1 800 € et propose la somme de 1 850 € (coût de la facture de sonorisation) : Pour à l'unanimité.
- ASSOCIATION SPORT ET CULTURE : Monsieur le maire propose 200 €, somme versée depuis des années, sauf l'an passé (dossier de subvention non déposé en mairie). Odile GRENET demande qu'elles sont les missions de cette association. Marie-Christine DESNOYERS-ALPHONSE lui répond que cela leur permet d'acheter du matériel de sport et qu'après vérification, elle confirme que cette subvention est attribuée depuis des années. Odile GRENET est surprise que ce type de matériel ne soit pas acheté par le SIVU qui en a la compétence et rappelle que les instituteurs doivent formuler leurs demandes auprès du SIVU. Monsieur le maire répond qu'il s'agit d'une association de la commune comme une autre. Proposition d'une subvention de 200 € : 1 voix contre – 14 voix pour l'augmentation – et aucune abstention.
- L'association catholique, l'association des P'tits Loups de Chauffry obtiennent la même subvention que l'an passé par un vote à l'unanimité.

Délibération :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions 2016 comme suit :

Art. 6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	Prévisions BP 2016
		4.500,00
	FETE DE LA MUSIQUE 2016 – LES P'TITS LOUPS	1.850,00
	CHAUFFRY LOISIRS	600,00
	FNACA COULOMMIERS	50,00
	UNC BOISSY CHAUFFRY	250,00
	LES P'TITS LOUPS DE CHAUFFRY	420,00
	ASSOCIATION CHRETIENNE	125,00
	ASSOCIATION SPORT ET CULTURE (ECOLE)	200,00
	RESERVE D'ATTRIBUTION	1.005,00

4. SAGE DES 2 MORIN – transfert de la compétence « mise en œuvre du SAGE des 2 Morin »

Débat :

Monsieur le maire donne la parole à Odile GRENET qui est déléguée, celle-ci refuse.

Arrivée de Virginie DENNEQUIN à 20 h 43.

Monsieur le Maire explique ce qu'est le SAGE et expose les deux solutions proposées, à savoir, le transfert des compétences mise en œuvre du SAGE à la CCPC par convention, ou la création d'un syndicat mixte.

Après en avoir délibéré,

Délibération :

TRANSFERT DE COMPETENCES « MISE EN ŒUVRE DU SAGE DES DEUX MORIN » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (CC) OU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION (CA), ET ACCORD D'ADHESION DE LA CC OU DE LA CA AU SYNDICAT MIXTE FERME VOUE A PORTER LE SAGE DES DEUX MORIN.

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L 2121-29, L 5211-5, L5711-1 et L 5211-17, L5214-27,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 211-7 et L 213-12,

Vu la Directive Cadre Européenne sur l'Eau qui fixe notamment l'objectif d'atteinte du bon état des eaux,

Vu la délibération de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des Deux Morin du 19 novembre 2015 approuvant la création d'un syndicat mixte pour la mise en œuvre du SAGE,

Vu le projet de statuts du futur Syndicat mixte,

Vu le projet de SAGE des Deux Morin, qui a été mis en enquête publique du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 2015 et qui doit être approuvé par arrêté interpréfectoral en juillet 2016,

Vu la délibération de la CLE du SAGE des Deux Morin du 19 novembre 2015 approuvant les modifications du projet de SAGE suite aux remarques émises lors de l'enquête publique,

Considérant que le SAGE des Deux Morin est un document de planification qui définit les orientations et les règles d'une gestion équilibrée et durable des ressources en eau et des écosystèmes associés sur le périmètre du bassin versant des Deux Morin,

Considérant que la CLE est dépourvue de personnalité juridique propre,

Considérant que la CLE a délibéré pour solliciter la création d'un syndicat mixte ayant pour objet la mise en œuvre du SAGE et regroupant les Communautés de Communes et d'Agglomérations du territoire du SAGE,

Considérant que l'adhésion de la communauté de communes de du Pays de Coulommiers au futur syndicat mixte fermé voué à porter le SAGE des Deux Morin entraîne le transfert à ce syndicat de la compétence mise en œuvre du SAGE,

Considérant que le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le transfert de la compétence à la CC/CA,

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, avec 4 voix pour et 6 voix contre et 4 abstentions:

- N'approuve pas le transfert de la compétence mise en œuvre du SAGE à la communauté de communes de du Pays de Coulommiers et la modification de ses statuts figurant à l'article XX comme suit :
« Animation, étude et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : mise en œuvre du SAGE des Deux Morin ». ????????????????????
- N'autorise pas l'adhésion de la Communauté de communes de du Pays de Coulommiers au Syndicat mixte fermé voué à porter le SAGE des Deux Morin.

5. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COULOMMIERS – Avis sur la modification des statuts

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de délibérer sur la modification des statuts de la CCPC, notamment « l'article 2 : son siège est fixé au 13 rue du Général de Gaulle – 77120 COLULOMMIERS ».

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

6. GrDF – Redevance d'occupation du domaine communal 2015 et 2016

Conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, GrDF doit à la commune de Chauffry une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les exercices 2015 et 2016, calculées à partir des chantiers de travaux de distribution de gaz finalisés à la fin 2014 et fin 2015 sur la commune. Y figure également la redevance d'occupation du domaine public pour l'exercice 2016, pour les ouvrage de distribution de gaz implantés les voies communales sur l'année 2015.

Etat des sommes dues par GrDF :

RODPP 2015 = 0.00 €

RODPP 2016 = 0.00 €

RODP 2016 = 314.17 €

Redevance de fonctionnement dite « R1 » 2016 = 767.67 €

La recette est approuvée à l'unanimité.

7. PROJET VILLAGE A VIVRE

Monsieur le Maire propose avec Gabriel Goemans de créer une commission de travail afin de réfléchir et échanger de manière constructive entre conseillers afin d'apporter des réponses pour le bien vivre de la commune.

Il leur semble que les prises de positions sont davantage basées sur l'affectif et la crainte de l'inconnu que fondées sur des faits concrets et des possibilités pour la communauté, notamment en terme de services.

Monsieur le Maire rappelle que le risque est maîtrisé avec le projet « Village à vivre », ce qui n'est pas le cas avec une possibilité d'accueillir des migrants, qui pourrait être un choix imposé à la commune.

Monsieur le Maire propose donc d'ajourner le vote de ce point mais M. Warzocha indique au conseil que ce vote ne peut être reporté, l'annonce de l'ajournement n'ayant pas été indiqué en début de séance.

L'assemblée passe donc au vote – **Est ce que l'on autorise Monsieur le Maire à faire une étude de faisabilité pour le projet Village à Vivre ?**

12 voix contre,

2 voix pour,

1 abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Stéphane HALLOO Maire,	Brigitte BREDIN Conseillère,	Gabriel GOEMANS Conseiller,
Gilles de MARTINO 1 ^{er} adjoint,	Franck GARTISER Conseiller,	Daniel SALAS Conseiller,
Odile GRENET 2 nd adjointe,	Virginie DENNEQUIN Conseillère,	Richard WARZOCHA Conseiller,
Alexandre COCUET 3 ^{ème} adjoint,	Philippe DENEYRAT Conseiller,	Marie-Christine DESNOYERS-ALPHONSE Conseillère,
Marie-Thérèse LE QUELLEC 4 ^{ème} adjointe,	Olivier LACROIX Conseiller,	Patrick LEJONC Conseiller,